CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Treizième session  
Port-Louis, République de Maurice  
26 novembre au 1 décembre 2018

Dossier de candidature n° 01377  
pour inscription en 2018 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |
| --- |
| A. État(s) partie(s) |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. |
| Serbie |
| B. Nom de l’élément |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Le chant accompagné au gusle |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* |
| Pevanje / pjevanje uz gusle |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. |
| guslanje / guđenje, guslarstvo (jeu de *gusle* ), kazivanje uz gusle / gusli (poésie *guslar* ) |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| Le chant accompagné au gusle est un élément de la pratique culturelle vivante d’un nombre significatif de communautés en Serbie, dont les membres s’identifient ethniquement comme Serbes, Monténégrins, Bosniaques et Albanais et sont de confession chrétienne orthodoxe ou musulmane.  La répartition géoculturelle actuelle du chant accompagné au gusle est en partie le fruit de migrations de masse et individuelles. Ainsi, ce chant accompagné au gusle est devenu une partie intégrante de la culture de nombreuses communautés dans les milieux multinationaux, multiethniques et multiculturels de la Serbie moderne.  Les associations de joueurs de gusle et de guslars (les chanteurs qui s’accompagnent au gusle) forment un type spécifique de communautés, puisqu’un ensemble de composants essentiels pour la durabilité, la promotion et la popularisation de cette pratique est lié à leurs activités. |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires et les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* |
| Le chant accompagné au gusle se retrouve de manière significative dans le nord, le centre, l’ouest et le sud ouest de la Serbie, comme le montre le nombre de guslars et d’activités menées par les communautés locales en relation avec cette pratique dans ces régions.  Les changements socioculturels ont modifié la répartition territoriale de l’élément : alors que dans un passé lointain, il s’agissait d’une pratique culturelle très répandue parmi les populations rurales, on la trouve aujourd’hui dans la culture urbaine, dans des milieux sociaux, groupes professionnels et classes économiques divers.  Les zones géoculturelles où le chant accompagné au gusle fait partie des pratiques culturelles vivantes ne coïncident pas avec les divisions administratives, et on retrouve également cette pratique dans certaines régions des pays voisins (au Monténégro, en Bosnie-Herzégovine, en Albanie et en Croatie), ainsi qu’au sein de la diaspora. |
| E. Personne à contacter pour la correspondance |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Ms | | Nom de famille : | Filipovic | | Prénom : | Danijela | | Institution/fonction : | Centre for Intangible Cultural Heritage, Ethnographic Museum in Belgrade | | Adresse : | Studentski trg 13, 11 000 Belgrade | | Numéro de téléphone : | +381 11 32 81 888 | | Adresse électronique : | centarnkns@etnografskimuzej.rs | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* |
| --- |
| 1. Identification et définition de l’élément |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) ( ) |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et ses significations culturelles actuelles, au sein et pour ses communautés, 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément, 3. tout rôle, catégorie spécifiques de personnes ou genre ayant des responsabilités spéciales à l’égard de l’élément, 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Le chant accompagné au gusle, un instrument monocorde, est un art ancien, et l’interprétation des épopées héroïques pratiquée depuis des siècles représente une forme de mémoire historique et d’expression de l’identité culturelle. L’interprétation repose sur les compétences musicales et la créativité des artistes-solistes, dont l’aptitude à dramatiser du contenu poétique, le langage corporel et le charisme sont essentiels pour une interprétation réussie, devant un public avec lequel l’artiste interagit de manière complexe.  Le répertoire inclut majoritairement des chansons sur des héros mythologiques et historiques, sur des événements d’un passé légendaire et sur l’histoire ancienne ou récente, et, dans une moindre mesure, des ballades et des chansons comiques.  La composante musicale est considérablement déterminée par la structure archaïque de l’instrument, qui se distingue de ses pendants étrangers par son unique corde et sa technique de jeu, qui consiste à presser la corde dans une seule position. Le gusle est fait d’une seule pièce de bois, en général d’érable, avec un petit résonateur fermé par une membrane en cuir, et une corde faite de crin de cheval ou de fibres synthétiques allant du bas du corps de l’instrument au haut du manche. Il s’accorde selon la tonalité de la voix du guslar. Le caractère narratif nait de la maîtrise de la récitation des paroles et de l’unisson entre les mélodies instrumentales et vocales. En pratique, l’instrument est un masque sonore pour la voix, et un composant important de l’expressivité générale, et est donc le symbole principal de cette pratique culturelle, comme le montre le nom vernaculaire de celle-ci, guslanje. |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles, des genres, ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Le personnage essentiel de l’élément est le guslar. Les guslars sont généralement des hommes, comme cela était la norme dans la culture patriarcale traditionnelle. Grâce à l’appui médiatique, les femmes sont récemment davantage représentées dans les interprétations publiques, et certaines d’entre elles sont devenues des figures emblématiques. Les représentations en public de jeunes joueurs de gusle ont également augmenté. L’évolution du profil des détenteurs exposés est essentielle : les plus jeunes sont également ceux qui promeuvent le plus efficacement cette pratique, en particulier auprès de leur propre génération. Ces jeunes joueurs mélangent de manière créative cette tradition de chant accompagné au gusle à d’autres genres musicaux et expressions artistiques.  Le public est diversifié en termes de genre, d’âge et de statut social.  Le chant accompagné augusle était à l’origine une tradition entièrement orale, les interprètes improvisaient à la fois le contenu poétique et musical. Avec le développement de l’alphabétisation, le rôle des guslars (qui se concentrent sur l’expression musicale) et celui des poètes épiques (auteurs de nouvelles chansons, stylistiquement et structurellement similaires aux épopées orales traditionnelles) se sont séparés.  Les détenteurs de l’élément sont également les nombreuses associations de guslars actives en Serbie et les ensembles folkloriques. Lors des concerts et des apparitions publiques, des événements privés, des fêtes et des réunions, les membres les plus anciens des associations transfèrent leur savoir et leurs compétences aux plus jeunes, tout en familiarisant un public étendu avec les valeurs de cet élément du patrimoine. |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| La plupart des guslars modernes acquièrent les compétences et les structures de base du chant et du jeu de gusle et apprennent à chanter en s’accompagnant avec cet instrument en écoutant, regardant et imitant des joueurs plus expérimentés au sein de leur famille, de la communauté locale ou d’une association de guslars. Les compétences et le savoir associés au chant accompagné au gusle se transmettent encore directement, à l’oral, même dans les écoles de musique publiques, où les professeurs enseignant cet art sont des guslars amateurs, non formés au solfège.  Après avoir acquis les compétences de base et appris à chanter en s’accompagnant au gusle, les guslars (interprètes) développent leur propre expression musicale en s’inspirant constamment du style de leurs modèles tout en explorant leurs propres potentiel, goût et talent personnels. Grâce aux apports rapides de la technologie à la culture, en particulier du développement des médias numériques et d’Internet, ils ont accès à des enregistrements audio et vidéo de nombreux prédécesseurs et contemporains, ce qui les aide à améliorer leurs compétences interprétatives. Les guslars apprennent des morceaux poétiques issus de sources écrites variées ou d’enregistrements. |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| L’élément est perçu comme un repère important et comme une partie structurelle de l’identité culturelle de ses praticiens, les guslars et des nombreux membres du public des communautés locales. Sa fonction sociale et symbolique est complexe et est liée à l’aspect musical de cette tradition, une combinaison entre la voix et le timbre de l’instrument, et aux paroles poétiques rappelant un passé historique et mythologique, et incluant également des réflexions sur les événements récents et actuels. Le symbolisme se retrouve concrètement dans l’ornementation de l’instrument et les figures zoomorphes ou représentations anthropomorphes de figures historiques décorant le haut du manche.  Son caractère interactif est particulièrement important pour la création, le développement et le renforcement du sentiment d’appartenance à la communauté. Le rôle de guslar ne peut être endossé que sur invitation du public, et le guslar doit prendre en compte les réactions du public tout au long de son interprétation, ce dernier adoptant consciemment et inconsciemment les messages apportés par les chants et les éléments interprétés.  Les occasions privées, les réunions quotidiennes et les événements sociaux, tels que les slava, ou mariages, sont prétextes à ces chants accompagnés au gusle. Les représentations scéniques des guslars ont lieu localement, lors de festivals de différents niveaux et types. Elles ont également lieu à l’occasion de commémorations institutionnelles, comme par exemple lors des célébrations à l’occasion d’anniversaires historiques.  Cette pratique, en raison de sa dislocation territoriale, est devenue un marqueur d’identité particulier dans les régions d’immigration. Elle représente pour les migrants une forme de lien nostalgique avec la culture de leur pays d’origine. |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Le chant accompagné au gusle promeut les valeurs universelles. L’élément dans son ensemble et ses composantes individuelles (la musique et la poésie) sont pleinement compatibles avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme et avec l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus.  En tant que tradition familiale et que caractéristique de l’identité communautaire, le chant accompagné au gusle fait partie intégrante du système culturel encourageant les liens étroits entre membres de la famille et amis, ainsi qu’un code éthique fondé sur les principes de l’honneur, de la sincérité et de la loyauté. Les chants accompagnés au gusle, qui traitent d’un vaste éventail de sujets, des figures archétypales et thèmes historiques aux sujets liés à la vie moderne, reflètent le système de valeurs de la communauté et les caractéristiques propres à son système culturel.  L’interaction avec le public, élément essentiel de la représentation, garantit l’intégration de personnes de tous les âges, genres, catégories sociales et niveaux d’éducation. En même temps, la participation d’interprètes femmes à des représentations privées et publiques confirme l’ouverture de cette pratique et la promotion de l’égalité entre les genres, et l’intégration de l’élément dans de nombreux programmes et activités organisés par les communautés montre qu’il contribue aux politiques de développement durable. |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à sensibiliser aux niveaux local, national et international à son importance ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| L’inscription sur la Liste représentative, en tant que forme de reconnaissance de l’importance de cet élément, encouragerait les détenteurs menant déjà des activités promotionnelles et éducatives, et améliorerait leur coopération avec les institutions culturelles et les médias locaux et nationaux.  En outre, cela mènerait à une plus grande mobilité des interprètes, et en conséquence, à une coopération renforcée dans la région, mais aussi au niveau international.  L’inscription sur la Liste représentative favoriserait par ailleurs les travaux menés par des projets de recherche sur l’étude et la préservation de l’élément.  L’inscription sur la Liste représentative pèserait en faveur des recommandations de spécialistes prônant une révision des programmes scolaires afin de sensibiliser et d’éduquer les jeunes générations sur le chant accompagné au gusle et le patrimoine immatériel en général.  Elle contribuerait également à l’établissement d’un environnement favorisant une approche créative au patrimoine culturel immatériel en Serbie. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| Les connaissances sur les variantes locales et régionales spécifiques de l’élément résultant de l’inscription sur la Liste représentative, contribueraient à une plus grande visibilité et à une sensibilisation accrue au chant accompagné au gusle, en tant qu’expression culturelle promouvant des valeurs éthiques universelles et basée sur des principes esthétiques respectables. Des programmes promotionnels et éducatifs développés avec soin, visant à affirmer les différences qui se manifestent essentiellement dans les thèmes et motifs des textes poétiques, reconnaitront les principes fondamentaux identiques et communs de la création de l’expression musicale et verbale. Un élément souligné de cette manière se transforme en une forme d’expérience culturelle similaire pour des communautés ethniquement diverses aux confessions différentes. En outre, un tel environnement permet de développer le dialogue entre des expressions musicales locales, des individus et des communautés aux préférences esthétiques différentes. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* |
| Cette pratique rassemble des éléments qu’on retrouve dans différents pays, tels que les compétences vocales et instrumentales archaïques, le type de l’instrument et ses fonctions (un instrument à corde habillant musicalement la voix), les motifs internationaux des textes poétiques, et les fonctions symboliques et d’intégration sociale.  Elle souligne l’importance d’une approche créative du patrimoine, mêlant formes archaïques d’expression culturelle et innovations. Cette créativité se reflète également dans le processus de fabrication de l’instrument qui combine connaissance de la nature, artisanat de sculpture du bois et compétences performatives. Ainsi, son inscription n’encouragerait non seulement la préservation du chant accompagné au gusle, mais également la connaissance d’autres cultures et offrirait des orientations en ce qui concerne la reconnaissance du patrimoine propre en tant qu’élément intégrant du capital culturel commun de la communauté mondiale. |
| 3. Mesures de sauvegarde |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| De nombreuses communautés locales, dont les membres sont engagés en faveur de la préservation et de la promotion du chant accompagné au gusle, atteignent leurs objectifs à travers des associations locales de guslars et groupes folkloriques, en organisant des concerts, des apparitions de guslars dans les médias locaux, en participant à des programmes promotionnels et éducatifs organisés par les institutions culturelles et éducatives locales, et par la création d’écoles de gusle et d’activités sur internet.  Les organisations locales se réunissent au sein de l’Union des guslars de Serbie, l’organisateur des revues et des festivals de compétition les plus importants. Elles ont ainsi organisé 24 compétitions nationales de guslars à travers la Serbie et leurs efforts en matière de sauvegarde ont abouti à la création du Festival des jeunes guslars et de l’Assemblée des jeunes guslars de Serbie. L’Union œuvre également pour documenter cette pratique en numérisant des documents et en développant une base de données. Nombre de ses activités sont consacrées à la publication, principalement par le biais de la revue *Gusle*.L’élément est présenté lors d’événements locaux, nationaux ou internationaux (Festival de créativité folklorique, Topola, Springs of Homolje, Žagubica, Balkan Bridges, Prijepolje, etc.).  La coopération intensive entre les associations de guslars et les institutions culturelles se reflète dans la participation de guslars à Vukov Sabor, un festival créé il y a plus de 80 ans et consacré depuis ses origines à la poésie épique et au chant accompagné au guslar. Les programmes de ce festival, qui vise à transmettre le savoir et les compétences associés au chant accompagné au guslar, ciblent principalement les jeunes, alors que les autres programmes rassemblent des musiciens expérimentés de la Serbie et de la région. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Les mesures de sauvegarde institutionnelles appliquées à l’élément, notamment la recherche et la documentation, font partie intégrante de projets à recherche de long terme d’instituts de recherche publics : l’Institut de musicologie de l’Académie serbe des sciences et des arts, l’Institut de littérature et d’arts et l’Institut d’études balkaniques de l’Académie serbe des sciences et des arts. Des facultés d’universités publiques de Belgrade, Novi Sad et Nis, forment de futurs professionnels à la transmission des connaissances sur l’élément, à travers des programmes officiels. L’école de musique publique Mokranjac de Belgrade(1995) et Kraljevo (2004) a intégré l’acquisition des connaissances et des compétences interprétatives à l’enseignement formel imparti aux élèves, à travers la matière « chant accompagné au gusle ». Son introduction a représenté un pas important en ce qui concerne le soutien institutionnel en faveur de la durabilité de l’élément.  Les musées contribuent à la visibilité de l’élément en organisant des expositions, des démonstrations, des ateliers et des conférences. A travers l’exposition « Gusle, ils parlent quand tous se taisent », le musée d’ethnographie de Belgrade a présenté le gusle et son rôle historique et social au public à travers des ateliers et une coopération avec les associations locales ; le public a ainsi pu se familiariser avec cette pratique musicale sous sa forme actuelle. L’élément a été présenté avec succès par le musée Sirogojno Staro Selo à travers de programmes promouvant le patrimoine culturel immatériel.  Les administrations locales soutiennent le chant accompagné au gusle à travers des programmes des centres culturels, en offrant un espace pour que les guslars puissent se réunir pour pratiquer leur art, en formant les jeunes générations, et en appuyant l’organisation de concerts, compétitions et forums. |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots |
| La sauvegarde du chant accompagné au gusle fait partie des activités régulières de nombreuses institutions universitaires, de recherche, éducatives et culturelles majeures en Serbie, et des communautés locales. Toutes les parties prenantes mènent des recherches, rassemblent de la documentation, promeuvent, présentent et transmettent l’élément dans leur domaine spécifique.  Les institutions de recherche développent des projets multidisciplinaires conjoints pour étudier l’élément, en portant une attention particulière à la valeur pratique des résultats obtenus. La coopération entre chercheurs issus de diverses disciplines (ethnomusicologie, folklore, anthropologie, linguistique) se complexifie et évolue pour prendre en compte les multiples aspects esthétiques, politiques et économiques des pratiques, de la transmission et de la sauvegarde du chant accompagné au gusle. En organisant des conférences internationales en Serbie et avec la participation de chercheurs locaux à des conférences internationales (AFS, SIEF, ICTM), ces chercheurs assurent le partage d’expériences en matière de stratégies de participation et dans les domaines de responsabilité professionnelle liée au PCI avec des collègues travaillant sur des phénomènes culturels similaires et menant des tâches analogues dans d’autres domaines. Une conférence internationale sera organisée en 2018. Elle mettra en lumière la sauvegarde du PCI, en mettant un accent particulier sur la pratique de l’interprétation des genres narratifs. Ces actions menées par les experts représentent une forme de promotion des éléments du PCI basée sur la recherche, dans le cadre de la communauté universitaire internationale.  De nombreuses activités visent l’établissement d’une base de données multimédia et multifonction à l’Institut de musicologie de l’Académie serbe des sciences et des arts. Cela impliquera la numérisation de tous les documents audiovisuels, vidéo, photographiques et textuels relatifs au chant accompagné au gusle, le développement d’outils logiciels appropriés pour établir un réseau d’archives numériques dans les institutions universitaires nationales (l’Institut de musicologie de l’Académie serbe des sciences et des arts, Institut d’études balkaniques de l’Académie serbe des sciences et des arts, la Faculté de musique de Belgrade), les institutions culturelles locales, et la création d’une plateforme internet simple d’utilisation et ouverte à tous permettant d’exploiter facilement des archives sélectionnées. Les archives seront destinées à différents groupes : les détenteurs de la tradition, les communautés locales, et les institutions éducatives en charge des activités liées à la préservation et à la vulgarisation de cet élément et d’autres éléments du PCI. Les efforts de documentation, y compris l’entretien des collections et la protection des archives conformément aux normes de l’archivage moderne, sont compris dans les projets planifiés par l’Union des joueurs de gusle de Serbie. Les documents recueillis et numérisés seront mis à disposition sur une plateforme internet rassemblant les sites internet d’associations de guslars locales, la documentation autour de l’histoire de cette pratique, et une base de données de textes épiques, et de détenteurs de la tradition et de fabricants de gusle.  La promotion et la présentation du patrimoine fait partie des activités planifiées par les musées engagés dans le système de sauvegarde du PCI. Par le biais de concerts de groupes traditionnels vocaux et instrumentaux et de musique classique, de jazz et de rock, le musée Staro Selo (Sirogojno) présente des croisements possibles entre expressions musicales traditionnelles et modernes. Le programme sur plusieurs semaines de la scène d’été comprendra des concerts et des ateliers musicaux interactifs visant à relier l’exposition du musée à la musique traditionnelle de la région d’Užice et Zlatibor. A travers des programmes de promotion des compétences et savoir-faire associés à l’artisanat traditionnel, le musée promeut en permanence les talents artisanaux liés à la fabrication de l’instrument (gusle), contribuant ainsi à la durabilité de l’élément.  La coopération entre les spécialistes, les représentants des associations de guslars et les communautés locales, qui a abouti à des travaux intensifs pour réviser le programme et l’aspect compétitifs des festivals de guslars, reflète le dialogue au sein de la communauté pour redéfinir les méthodes de présentation et de promotion. Ce dialogue illustre la vitalité de l’élément et l’engagement des communautés pour la sauvegarde de leur patrimoine. Une attention particulière sera portée pour définir les normes de qualité et critères délicats, mais nécessaires pour encourager l’expression des talents individuels, tout en préservant les caractéristiques de base de l’expression vocale et instrumentale.  Les communautés locales mettent en œuvre des activités liées à la transmission du savoir, et à l’éducation des détenteurs du patrimoine et du grand public à l’importance de la préservation des éléments du PCI, à travers des projets éducatifs impliquant les guslars, les spécialistes et les décideurs de politiques culturelles locales et nationales. La Société d’ethnomusicologie de Serbie continuera, avec les associations de guslars de toute la Serbie et les détenteurs du patrimoine, à mettre en œuvre des programmes centrés sur la transmission des connaissances et la sensibilisation à l’importance du PCI, tels que l’atelier éducatif pour la protection du chant accompagné au gusle, dans le cadre du projet d’ateliers éducatifs pour la protection des éléments musicaux identifiés du PCI, qui vise à encourager les jeunes à intégrer des connaissances et compétences liées au gusle, et à reconnaitre le besoin des communautés locales de préserver et transmettre cette part de leur patrimoine propre. |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| L’État, en encourageant le développement et la mise en œuvre de politiques de recherche et culturelles qui font de la sauvegarde du PCI une priorité, fournit les conditions de base pour la préservation des éléments identifiés du PCI en Serbie, y compris le chant accompagné au gusle. Les instituts de recherche fondés par la République de Serbie mettent en œuvre les activités planifiées liées à la recherche, à la documentation, et à la publication des résultats de la recherche, grâce aux fonds apportés par le Ministère de l’éducation, de la science et du développement technologique. En parallèle, le Ministère de la culture et des médias et l’assemblée municipale de Belgrade soutiennent la mise en œuvre du projet de numérisation de matériels documentant le gusle de l’Institut de musicologie.  A travers les institutions impliquées dans le système de sauvegarde du PCI, le Ministère de la culture et des médias assure la mise en œuvre des programmes de sauvegarde du PCI définis au niveau national, ainsi que des politiques relatives à la sauvegarde des éléments inscrits au registre national, incluant leur identification, documentation, préservation et promotion. Le Ministère de la culture et des médias offre un appui aux activités promotionnelles et de transmission de l’élément des institutions locales et des organisations de guslars par le biais d’appels à projets annuels.  Le Comité national du PCI, établi sous l’égide du Ministère de la culture et des médias, est en charge de définir la stratégie. Il assure la mise en œuvre du système de sauvegarde correspondant à ce segment du patrimoine, avec le Ministère de la culture et des médias. |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots |
| Les associations de guslars sont très actives en ce qui concerne le développement de leurs propres programmes de sauvegarde et conservation du chant accompagné au gusle. Ainsi, les expériences et initiatives résultant d’actions précédentes ont offert un point de départ crucial pour définir les mesures proposées. L’élaboration de ces mesures a inclus, entres autres, un débat public formel dans les communautés locales. Les besoins et modes d’actions pour assurer la préservation de l’élément ont été définis par le biais d’un ensemble de questions posées via un forum de discussion intitulé « La tradition du chant accompagné au gusle ». Les mesures de sauvegarde concernant la transmission de l’élément à travers des ateliers organisés et des présentations lors de compétitions et de festivals résultent d’une initiative proposée aux spécialistes par une communauté locale. Les programmes des instituts de recherche, menés à travers des recherches sur le terrain, ont également permis d’identifier les problèmes rencontrés par la communautés et d’envisager des solutions pour y répondre en définissant des mesures de protection.  A travers l’Union des joueurs de gusle de Serbie, les opinions et suggestions des guslars et des communautés locales ont été intégrées aux mesures de protection proposées et le projet correspondant de recherche multidisciplinaire appliquée sera mis en œuvre par l’Institut de musicologie de l’Académie serbe des sciences et des arts en 2017. En tant qu’acteurs clefs des projets culturels liés à la présentation de la pratique et en tant que collaborateurs essentiels de projets éducatifs et de recherche, les guslars et les communautés locales qui les soutiennent sont des partenaires indispensables à la mise en œuvre des mesures proposées. |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Institute of Musicology of SASA | | Nom et titre de la personne à contacter : | Danka Lajić Mihajlović, PhD | | Adresse : | Knez Mihailova 36/ІV, 11000 Belgrade, Serbia | | Numéro de téléphone : | . +381 11 2639 033, +381 11 2639 033 | | Adresse électronique : | danka.lajic.mihajlovic@gmail.com | | Autres informations pertinentes : | Member of The National Committee for the Intangible Cultural Heritage | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes, y compris le rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les ONG, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* |
| Les détenteurs de l’élément et les parties ayant soumis la candidature à l’inscription sur le registre national du PCI ont élaboré le dossier de candidature pour l’inscription sur la Liste représentative avec beaucoup d’intérêt et d’enthousiasme. Convaincus que l’inscription renforcerait significativement la visibilité de l’élément à l’international et sa préservation, ils se sont impliqués dans l’élaboration du dossier de candidature de différentes manières : en rassemblant les documents nécessaires à la candidature (en collectant et en sélectionnant des photos et vidéos, et des lettres de consentement), en travaillant à la définition de mesures de sauvegarde, et en participant activement au système de sauvegarde du PCI.  L’initiative pour soumettre la candidature « LE chant accompagné au gusle » à l’inscription sur la Liste représentative était déjà à l’esprit de membres de l’Union des joueurs de guslede Serbie et de nombreuses associations et personnes après l’inscription de cet élément au registre national, ainsi, beaucoup d’activités menées depuis 2012 ont été centrées autour de la définition d’un programme de préservation de cet élément, conformément à la Convention. Des ateliers, tables rondes et autres réunions ont été tenus afin de discuter des moyens de protéger l’élément, d’établir les conditions préalables nécessaires à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde et de définir des programmes de durabilité et des manières de préserver l’élément. Les détenteurs de l’élément, à travers des associations ou à titre individuel, ont été très actifs lors de la préparation du dossier de candidature (en complétant le questionnaire, en développant des supports vidéos et en sélectionnant des photos) ; leur participation s’est fondée sur leurs propres expériences en ce qui concerne la pratique actuelle de l’élément et les manières de sensibiliser à son importance. Leur contribution est essentielle pour comprendre de quelle manière l’élément se transmet de génération en génération, en gardant à l’esprit que la pratique du gusle est presque exclusivement transmise par observation et imitation.  Le Centre du PCI, dans son rôle d’organe responsable de la gestion du registre national et de la coordination des candidatures, a intégré au processus de préparation du dossier de candidature toutes les parties prenantes ayant contribué à la préservation de l’élément. Elles ont ainsi eu l’occasion, par le biais du travail de préparation du dossier, de réfléchir aux défis rencontrés dans le processus de sauvegarde du patrimoine, et d’analyser les activités et les efforts déjà menés, afin de définir les mesures proposées. Les communautés locales, l’Union des joueurs de gusle de Serbie et plus de 30 associations locales, membres de l’Union, ont participé avec un intérêt particulier à la définition de mesures liés à la présentation, à travers l’organisation d’événements et de compétitions. L’Union des joueurs de gusle de Serbie a promu la collecte de documentation relative au chant accompagné au gusle et l’élaboration d’une base de données de guslars et d’associations de guslars comme l’une des tâches principales. Par ailleurs, les activités des centres culturels, notamment le centre Vuk Karadžić de Loznica, qui contribuent à la visibilité sociale de l’élément à travers leurs programmes, garantissent sa durabilité sur scène et hors scène, en offrant des directives clefs pour sa présentation. En outre, la Société d’ethnomusicologie de Serbie, qui sert de forum essentiel de coopération pour la sauvegarde du patrimoine entre les différentes associations et institutions et les détenteurs eux-mêmes, propose des ateliers éducatifs dans le cadre des plans communs de préservation de l’élément. |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l’élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* |
| Les lettres de consentement signées par les associations de guslars, les institutions culturelles impliquées dans la sauvegarde de l’élément, les associations de promotion et transmission de l’élément, les communautés locales et les individus, attestent de leur volonté de faire inscrire le chant accompagné au gusle sur la Liste représentative du PCI de l’humanité de l’UNESCO. Les lettres ci-jointes montrent également la disposition des signataires à contribuer activement à la durabilité de l’élément, en tant que détenteurs ou promoteurs, par le biais des mesures définies de protection, de préservation et de présentation.   * Les lettres de consentement signées par des guslars témoignent de la diversité des âges et des genres des praticiens, ainsi que de la répartition géographique de l’élément en Serbie. * En gardant à l’esprit l’importance de l’élément dans leur vie quotidienne et en soulignant la nécessité de le préserver et de le transmettre, les associations de guslarsétaient conscientes au moment de donner leur consentement que l’inscription de l’élément sur la Liste représentative du PCI de l’humanité de l’UNESCO attirera l’attention du public sur celui-ci, et indirectement, sur leurs communautés. * Les associations de professionnels contribuent à diverses formes de protection et au développement et à la mise en œuvre de mesures de sauvegarde à travers des programmes de recherche, éducatifs et promotionnels.   Les activités des institutions culturelles locales et nationales, des écoles de musique et des communautés locales, telles que la communauté de Vrbas, le Centre culturel Vuk Karadžić, le musée Staro Selo de Sirogojono, les écoles de musique Mokranjac de Belgrade et Kraljevo, sont centrées autour de la préservation et de la transmission du savoir associé à l’élément. |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* |
| Il n’y a aucune restriction en ce qui concerne l’interprétation ou la transmission du chant accompagné au gusle. Aucune pratique coutumière des communautés ne limite non plus l’accès à l’élément, ni interdit l’accès aux connaissances à son sujet. Aucune pratique coutumière des communautés n’empêche le processus de transmission et de recréation par l’interprétation de variantes musicales ou textuelles, ni le processus de fabrication de l’instrument. |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale qui est concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes |
| a. Nom de l’entité : **Union of Gusle Players of Serbia**  b. Nom et titre de la personne contact : Slobodan Drašković, President  c. Adresse : Cara Lazara no.1, 11500 Obrenovac  d. Numéro de téléphone : +38163 219 837  e. Adresse électronique : [savezguslarasrbije1994@gmail.com](mailto:savezguslarasrbije1994@gmail.com)  a. Nom de l’entité : **Music School “Stevan Mokranjac”**  b. Nom et titre de la personne contact : Biljana Mirjanić, director  c. Adresse : Obilićeva 31, 36 000 Kraljevo  d. Numéro de téléphone : +381 36 321 872;  e. Adresse électronique : [mokranjac@gmail.com](mailto:mokranjac@gmail.com)  a. Nom de l’entité : “**Mokranjac” Music School**  b. Nom et titre de la personne contact : Miloš Trajković, director  c. Adresse : Dečanska 6, 11 000 Belgrade  d. Numéro de téléphone : +381 11 324-34-38;.fax +381 11 324-53-87  a. Nom de l’entité : **Ethnographic Museum in Belgrade**  b. Nom et titre de la personne contact : dr Mirjana Menković, director  c. Adresse : Studentski trg 13, 11 000 Beograd  d. Numéro de téléphone : +381 11 32 8 1888  e. Adresse électronique :: [direktor@etnografskimuzej.rs](mailto:direktor@etnografskimuzej.rs)  a. Nom de l’entité : **Staro Selo Open Air Museum, Sirogojno**  b. Nom et titre de la personne contact : Svetlana Ćaldović Šijaković, Acting Director  c. Adresse : 31 207 Sirogojno  d. Numéro de téléphone : +381 31 3802-291  e. Adresse électronique : [staroselo@ptt.rs](mailto:staroselo@ptt.rs)  a. Nom de l’entité : **Vuk Karadžić Cultural Centre, Loznica**  b. Nom et titre de la personne contact : Snežana Nešković Simić, Director  c. Adresse : Save Kovačevića 1, 15300 Loznica  d. Numéro de téléphone : +381 15 882-718, +381 15 882-327  e. Adresse électronique : [ckvkaradzic@mts.rs](mailto:ckvkaradzic@mts.rs)  a. Nom de l’entité : **Serbian Ethnomusicological Society**  b. Nom et titre de la personne contact : Mirjana Zakić, PhD, President  e. Adresse électronique : [mira.zakic@gmail.com](mailto:mira.zakic@gmail.com)  a. Nom de l’entité : **Association of Folklorists of Serbia**  b. Nom et titre de la personne contact : Boško Suvajdžić, PhD, President  d. Numéro de téléphone : +381 60 3049650  e. Adresse électronique : [bosko.suvajdzic@open.telekom.rs](mailto:bosko.suvajdzic@open.telekom.rs)  a. Nom de l’entité : **Municipality of** **Vrbas**  b. Name and title of the contact person: Milan Glušac  c. Adresse : Maršala Tita 89, 21 460 Vrbas  a. Nom de l’entité : **Vrbas local community**  b. Nom et titre de la personne contact : Ljubomir Pavlović  c. Adresse : Radomira Dakica 20, 25 230 Kula  e. Adresse électronique : ljubopavlovic79@gmail.com  a. Nom de l’entité : **Gusle-players association „Vuk Karadžić“**  b. Nom et titre de la personne contact: Draško Magdalenić, President  c. Adresse : Dom vazduhoplovstva VS, 11 080 Zemun  a. Nom de l’entité : **Gusle-players association „Tanasko Rajić“**  b. Nom et titre de la personne contact : Andrija Milikić, President  c. Adresse : Trnava br. 201. 32000 Čačak  e. Adresse électronique : tanaskorajic.ca@gmail.com  a. Nom de l’entité : **Gusle-players association „Car Lazar“ Priština - Beograd**  b. Nom et titre de la personne contact : Mišo Albijanić, President  c. Adresse : Braće Jerković 123 g, 11 000 Belgrade  e. Adresse électronique : car\_lazar@ymail.com  a. Nom de l’entité : **Gusle-players association „Ziča“**  b. Nom et titre de la personne contact : Radovan Peković, President  c. Adresse : Mokranjčeva 12, 36 000 Kraljevo  d. Numéro de téléphone : + 381 64 806 5 806  e. Adresse électronique : guslezica@hotmail.com  a. Nom de l’entité : **Gusle-players association Sivac**  b. Nom et titre de la personne contact : Živko Živković, President  c. Adresse : Maršala Tita 197, 25 223 Sivac  a. Nom de l’entité : **Folklore Ensemble** **„Štavalj“ Sjenica**  b. Nom et titre de la personne contact : Miljojko Jelić, President  c. Adresse : Štavalj, Sjenica, Srbija  d. Numéro de téléphone : +38164 321 19 16  e. Adresse électronique : miljojkoraski@gmail.com  a. Nom de l’entité : **Gusle-players association „Stara Hercegovina“**  b. Nom et titre de la personne contact : Veselin Bojić, President  c. Adresse : Braće Jerković 123g, 11 000 Belgrade  e. Adresse électronique : Info@starahercegovina.co.rs  a. Nom de l’entité : **Gusle-players association „Radovan Bećirović Trebješki“**  b. Nom et titre de la personne contact : Vlado Runjo, President  e. Adresse électronique : radovanbecirovicbg@gmail.com  a. Nom de l’entité : **Gusle-players association „Karađorđe“**  b. Name and title of the contact person: Milan Lalić, President  c. Numéro de téléphone : +381 63 752 49 51  e. Adresse électronique : [karadjordjekg@gmail.com](mailto:karadjordjekg@gmail.com)  a. Nom de l’entité : **Gusle-players association „Sveti Nikola“**  b. Nom et titre de la personne contact : Vojin Radojičić, President  c. Adresse : 21 000 Novi Sad  a. Nom et titre de la personne contact : **Milić Šaponjić**  c. Address: Atenica, Street No. 5, 32 000 Čačak  a. Name and title of the contact person: **Petar Perović**  b. Adresse : Mostarska 50/1, 11 300 Smederevo  a. Nom et titre de la personne contact : **Dragan Jovanović**  b. Adresse : Vase Pelagića 3 21 000 Novi Sad  c. Numéro de téléphone : +38164 146 46 36  d. Adresse électronique : dragan.novisad@gmail.com  a. Nom et titre de la personne contact : **Svetolik Lazović**  b. Adresse : Kralja Milutina 108, 34 000 Kragujevac  a. Nom et titre de la personne contact : **Bojana Peković**  b. Adresse : Kraljevo Mokranjčeva 12, 36000 Kraljevo  c. Numéro de téléphone : +381 64.8065805  d. Adresse électronique : bojanagusle@gmail.com  a. Nom et titre de la personne contact : **Nikola Jeknić**  b. Adresse : Stevana Filipovića 108 g, Železnik, 11 000 Belgrade  c. Numéro de téléphone : +38169 262 05 91  d. Adresse électronique : jeknicnikola@yahoo.com  a. Nom et titre de la personne contact : **Aleksandar Taušan**  b. Adresse : Koste Abraševića 6, 26 000 Pančevo  a. Name and title of the contact person: LJubiša Ateljević  b. Adresse : 13. Vojvođanska 96, 23 000 Zrenjanin  a. Nom et titre de la personne contact : **Draško Malidžan**  b. Adresse : Ledinačka 1 11 Belgrade  a. Nom et titre de la personne contact : **Slavko Jeknić**  b. Adresse : Stevana Filipovića 108 g, Železnik, 11 000 Belgrade  a. Nom et titre de la personne contact: **Harun Trtovac**  b. Adresse : 36 320 Tutin  a. Nom et titre de la personne contact : **Đorđe Tanović**  b. Adresse : Cvijićeva 9, 11 000 Belgrade |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  *L’inclusion de l’élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l’(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l’élément dans un inventaire en cours.*  *Fournissez les informations suivantes :*  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | Registre national du patrimoine culturel immatériel |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s),organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | Centre du patrimoine culturel immatériel du musée d’ethnographie de Belgrade |   *(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | Le registre national a été établi en 2012. Les mises à jour du Registre national et l’enregistrement de nouveaux éléments se font suivant les décisions du Comité national du patrimoine culturel immatériel.  Le centre du PCI, en coopération avec les communautés locales, les détenteurs et les soumissionnaires de candidature, met périodiquement à jour les informations et la documentation des éléments inscrits. Les éléments sont évalués cinq ans après leur inscription, et les mesures de sauvegarde appliquées sont analysées.  Les données sur le statut des éléments, sur les soumissionnaires des candidatures ou sur les détenteurs ne peuvent être modifiées que sur décision du Comité national. |   *(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  | | --- | | 12. Le chant accompagné au gusle |   *(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | 18 juin 2012 |   *(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | Dès l’adoption de la loi sur la ratification de la Convention de 2003 de l’UNESCO, le Ministère de la culture et des médias, en charge de la mise en œuvre de la Convention, a mené des programmes pour promouvoir la Convention et informer les communautés locales sur ses valeurs et sur le processus d’identification et d’enregistrement du PCI. Les communautés locales et les détenteurs du patrimoine, y compris des représentants d’associations de joueurs de guslars, ont été impliqués dans le processus d’identification des éléments et de préparation des candidatures pour inscription au registre national. Dès la première initiative en faveur de l’inscription du chant accompagné au *gusle* au Registre national, lancée par l’Union des joueurs de gusle de Serbie, la préparation pour l’inscription a été menée conjointement avec des individus et groupes impliqués dans sa sauvegarde. Les détenteurs et les communautés locales, avec l’Union des joueurs de gusle, ont été activement impliqués dans la préparation de la candidature (communauté locale de Vrbas et nombreuses associations de joueurs de gusle de toute la Serbie). La préparation de la candidature a été appuyée par les spécialistes de l’Institut de musicologie de l’Académie serbe des sciences et des arts et de la Société d’ethnomusicologie de Serbie, qui ont apporté un soutien de spécialistes à la sauvegarde de l’élément, en appui de l’activité intense des communautés locales. |   *(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  | | --- | | Décision quant à l’inscription au Registre national du patrimoine culturel immatériel (Ministère de la culture et des médias, n° 06-00-98/2012-02)  [*www.nkns.rs/en/elementi-nknsnkns.rs*](http://www.nkns.rs/en/elementi-nknsnkns.rs) | |
| 6. Documentation |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard |
| Bohlman, Philip V. and Nada Petković (eds). *Balkan Epic: Song, History, Modernity*. Lanham, MD: Scarecrow Press, 2012.  Braun, Maximilian. *Dаs serbokroatische Heldenlied*. Göttingen: Wandenhoeck und Ruprecht, 1961.  Gesemann, Gerhard. *Studien zur Südslavischen Volksepik*. Reichenberg: Stiepel,1926.  Gojković, Andrijana. *Narodni muzički instrumenti*, Vuk Karadžić, Beograd, 1989  Големовић, Димитрије. *Пјевање уз гусле*. Београд: Српски генеалошки центар, 2008.  Детелић, Мирјана. *Урок и невеста: поетика епске формуле [The charm and the bride. The poetics of epic formula*]. Београд: САНУ, Балканолошки институт САНУ, Универзитет у Крагујевцу–Центар за научна истраживања, 1996.  Ђорђевић Белић, Смиљана. *Фигура гуслара. Хероизирана биографија и невидљива традиција*. Београд: Институт за књижевност и уметност, 2017.  Lajić Mihajlović, Danka. “The presence of rural instruments in Serbia today – The case of gusle“, in *Studiae instrumentorum musicae popularis*, II, ed. G. Jahnichen. Münster: MV Wissenschaft, 2011, 49–60.  Лајић Михајловић, Данка. *Српско традиционално певање уз гусле: гусларска пракса као комуникациони процес [Serbian traditional singing accompanied by the gusle. The guslars` practice as a communication process]*. Београд: Музиколошки институт САНУ, 2014.  Lajić Mihajlović, Danka. “The institutionalisation оf guslars practice and the tradition of singing epic songs with the gusle in Yugoslav and post-Yugoslav contexts“, in *Music in Society. The Collection of Papers*, ed. F. Hadžić. Sarajevo: Musicological Society of the Federation of Bosnia and Herzegovina, Academy of Music, University of Sarajevo, 2016: 410–428.  Lord, Albert B. *The Singer of Tales*. Cambridge, MA: Harvard University Press, 1960; 2nd edition (eds. S. Michell, G. Nagy), Harvard University Press, 2000.  Марковић, Загорка. *Народни музички инструменти*, Збирке II, Етнографски музеј у Београду, Београд, 1987  Murko, Matija. *Tragom srpsko-hrvatske narodne epike* I-II, Zagreb: JAZU, 1951.  Меденица, Радосав. *Наша народна епика и њени творци*, Цетиње 1975.  Митровић, Мирослав. *Где сви ћуте оне говоре*, Гусле Етнографског музеја у Београду  Недић, Владан. *Вукови певачи*. Нови Сад: Матица српска, 1981.  Parry, Milman (skupio), Lord, Albert Bates (uredio). Srpsko-hrvatske junačke pjesme, knj. I: Novi Pazar, engleski prevod sa muzičkim transkripcijama od Bele Bartoka, knj. II: Novi Pazar, srpskohrvatski tekstovi, Beograd i Kembridž: SAN i Harvard University Press, 1953.  Пејић, Славко. *Славне српске гусларке и певачице*. Београд: [б. и.], 1970.  Sijarić, Ragip*. Sandžački guslari*. Beograd: Blenda, 2009.  Сувајџић, Бошко. *Певач и традиција*. Београд: Завод за уџбенике, 2010.  Радовановић, Лазар Ћ. Бранислав Ловренски. *Гуслари Југославије*. Смедерево: "Димитрије Давидовић", 1985.  Шмаус, Алојз. *Студије о јужнословенској народној епици*. Београд–Нови Сад: Завод за уџбенике, Вукова задужбина, Матица српска, 2011.  Wünsch, Walther. *Die geigentechnik der Südslawischen guslaren*. Brünn–Prag–Leipzig–Wien: Musikwissenschaftlichen Institutes der Deutschen Universitat in Prag, 1934.  http://digitalna.nb.rs/sf/NBS/Narodna\_poezija/Vuk\_Stefanovic\_Karadzic/Sabrana\_dela\_Vuka\_Karadzica  http://ted.lib.harvard.edu/ted/deliver/home?\_collection=mpcol, Етнографски музеј у Београду, Београд, 2014 |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) |
| La candidature doit être conclue par la signature du responsable habilité à la signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Vladan Vukosavljević | | Titre : | Minister | | Date : | 20 mars 2017 | | Signature : | <signé> | |